

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/5926
2 septembre 1964

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE, EN DATE DU 1er SEPTEMBRE 1964, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT ADJOINT DU CAMBODGE

D'ordre du Gouvernement royal du Cambodge, j'ai l'honneur de vous faire tenir
ce qui suit, pour l'information des membres du Conseil de sécurité :

"Le 28 août 1964, vers 6 h 00, une centaine de militaires des forces
armées de la République du Viet-Nam ont pénétré à plus de 100 mètres à
l'intérieur du territoire khmer, dans le Khum de Koh Rokar, Srok de Peam Chor,
province de Prey Vong, où ils ont déclenché des tirs sur les éléments des
forces cambodgiennes. Un accrochage a eu lieu durant plus d'une heure. Les
agresseurs se retirèrent vers 7 h 20 sous la protection de tirs effectués par
le poste de Moeung Sralin (Sud-Viet-Nam) qui a tiré une vingtaine d'obus sur
le territoire khmer.

Au cours de cette attaque, un élément khmer a été blessé. Les agresseurs
ont abandonné sur le terrain des douilles et des chargeurs pour armes
automatiques."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre
comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

(Signé) Thoutch Vutthi

Représentant permanent adjoint
Chargé d'affaires a.i.

